



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Paris, le 18 mars 2020,

Madame la Maire,

Comme vous l'avez indiqué, 9 000 agents de la Ville de Paris vont devoir continuer à travailler dans une situation qui va se prolonger très probablement bien au-delà des 15 jours annoncés par le gouvernement.

Nous nous retrouvons dans le cadre d'une préparation très insuffisante des services de l'État et de la Ville à une telle situation de crise et à protéger leurs agents ainsi que les populations à risque et les plus démunies.

Dans ce cadre, il est impératif de maintenir une vie démocratique et sociale, assurée, entre autres, par des relations régulières entre l'administration, les Élu-e-s et les organisations syndicales, en adaptant le fonctionnement des CHSCT par l'utilisation des technologies modernes appropriées, visio ou audio conférence par exemple.

Nous ne pouvons accepter l'annulation du CHSCT central, communiquée ce matin aux organisations syndicales, celui-ci ne pouvant se tenir, *ni en présentiel, ni à distance*, selon l'administration.

Que l'autorité municipale refuse de réunir les représentants des personnels est irresponsable et inadmissible, et met en péril la démocratie sociale indispensable pour la santé, la sécurité des agents et le service public dans une telle situation de crise.

Nous demandons l'organisation en urgence d'un CHSCT central à distance, et non « dès que nous reviendrons à une situation qui permettra de tenir l'instance ».

Par ailleurs, outre les remarques qui ont pu vous être transmises nous vous demandons :

- De planifier au maximum possible la réduction des effectifs présents en donnant le maximum de moyens de protection aux agents.
- De faire le point quotidiennement avec les organisations syndicales et les membres des CHSCT par mail des problèmes rencontrés et des solutions apportées.
- De nous informer des modalités de fonctionnement des services de la médecine du travail et du SAM pour apporter les aides nécessaires aux agents.
- De nous indiquer dans quelles conditions et avec quels personnels est assuré le nettoyage des locaux utiles, en veillant le plus possible à la protection des personnels des entreprises extérieures.
- D'étendre, à titre exceptionnel, et au moins à titre d'information, les compétences du CHSCT central et l'information des organisations syndicales aux services de l'aide sociale à l'enfance titre IV et aux caisses des écoles exceptionnellement mobilisés.
- D'accorder les autorisations de sortie nécessaires aux membres des CHSCT pour se rendre sur le terrain quand exceptionnellement ils ne pourront intervenir à distance.
- De mettre en place une permanence téléphonique centrale DRH pour les agents estimant travailler dans des conditions insatisfaisantes d'hygiène et de sécurité, afin que la DRH puisse traiter ces situations avec les directions et en informer les organisations syndicales et CHSCT.
- De nous indiquer rapidement comment font face à cette situation d'urgence les services informatiques, les services de paie et de traitement des retraites et indemnisation du chômage.

- D'assurer des aides exceptionnels aux personnels qui pourraient être en difficultés financières suite à des problèmes dans le traitement de leur dossier dans le cadre des procédures médico administratives, avec un numéro dédié.
- De mettre en place tous les outils collaboratifs dont disposent la ville pour associer les agents, les membres des instances et les organisations syndicales à la recherche de solutions innovantes et démocratiques pour le fonctionnement des services, la protection des agents et l'aide à la population.

Veillez agréer Madame la Maire, l'expression de notre considération.

Les Co-secrétaires généraux,

Hayate Sahraoui et Nicolas Leger